

*L'Histoire par les faits*

N° 3



# **CE QUE LE MONDE N'A PAS VOULU**

**Les offres de paix faites par Hitler  
entre 1933 et 1939**

par  
Friedrich Stieve

**Diffusion :  
Vision historique objective  
B.P. 256  
B-1050 BRUXELLES-5**

B45  
Prix : 2,50 Euros

## **CE QUE LE MONDE N'A PAS VOULU**

Les offres de paix faites par Hitler entre 1933 et 1939

par

FRIEDRICH STIEVE

Les ennemis de l'Allemagne prétendent maintenant qu'Adolf Hitler est le plus grand perturbateur de l'histoire, qu'il menace tous les peuples de les assaillir et de les opprimer, qu'il a créé une effroyable machine de guerre pour semer autour de lui la dévastation et le malheur. Cependant ils oublient sciemment un point décisif: si le chef du peuple allemand a fini par tirer le glaive, c'est qu'ils l'y ont obligé. Eux-mêmes l'ont contraint d'avoir recours à la force pour obtenir ce qu'il avait dès le premier moment cherché à obtenir par la persuasion: la sécurité de son pays. Ils ne l'y ont pas obligé seulement en lui déclarant la guerre le 3 septembre 1939, mais en lui barrant durant sept années la voie qui eût pu mener à un accord pacifique. Ils lui ont disputé là pas à pas le terrain.

Depuis qu'Adolf Hitler a commencé son action en Allemagne, on retrouve à travers tous ses actes et comme leur principe directeur, l'effort d'amener les Gouvernements des autres États à s'entendre avec lui pour renouveler ensemble l'Europe. Pourtant, cette tentative échoua toujours, car personne ne se montrait prêt à écouter Hitler. L'esprit néfaste de la Grande Guerre régnait partout; Londres, Paris et les vassaux des Puissances occidentales étaient dominés par une

seule volonté, celle de perpétuer la violence commise à Versailles.

Il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur les principaux événements pour en trouver la preuve irréfutable.

Lorsque Adolf Hitler surgit, l'Allemagne était aussi impuissante et aussi fortement baillonnée que l'avaient voulu les vainqueurs de 1918. Complètement désarmée, n'ayant qu'un effectif de 100.000 hommes, qui devait seulement être affecté à des buts de police à l'intérieur, l'Allemagne se trouvait au milieu d'un cercle étroit et absolument fermé de voisins armés jusqu'aux dents. Aux anciens adversaires alliés et armés jusqu'aux dents de l'Ouest, la France, l'Angleterre et la Belgique, de nouveaux s'étaient joints, artificiellement créés, à l'Est et au Sud. Notamment la Pologne et la Tchéco-Slovaquie. Le quart du peuple allemand avait été violemment détaché de la mère-patrie et donné à des étrangers. Le Reich, mutilé de tous côtés et privé de tout moyen de se défendre, pouvait à tout instant devenir la proie sans défense d'un voisin avide de conquêtes.

### **Adolf Hitler fait appel à la raison de l'humanité**

C'est alors qu'Adolf Hitler fit entendre pour la première fois au monde son appel à la raison. Le 17 mai 1933, quelques mois après avoir été appelé au poste de Chancelier, il tint au Reichstag le discours auquel nous empruntons les passages suivants:

«... L'Allemagne serait prête, sans autres, à détruire de façon générale, tout son appareil militaire, ainsi que le peu qui lui reste d'armes, si les nations voisines faisaient de même sans restriction aucune.

...L'Allemagne serait, en outre, prête à renoncer à toute arme offensive si, dans un certain intervalle, les nations armées détruisaient également leurs armes offensives et par une convention internationale en défendaient l'usage ultérieur.

...L'Allemagne est désormais prête à renoncer aux armes offensives si le reste du monde y renonce également. L'Allemagne est prête à participer à tout pacte solennel de non-agression, car l'Allemagne ne pense pas à une attaque, mais à sa sécurité. »

Il n'y eut pas d'écho. Les autres continuèrent comme par le passé à remplir leurs arsenaux, à accumuler leurs explosifs, à augmenter leurs effectifs. En même temps, la Société des Nations, organe des Puissances victorieuses, déclarait que l'Allemagne devait subir un « temps d'épreuve » avant que l'on pût se déclarer prêt à parler avec elle du désarmement des autres pays. Alors Hitler se retira

**le 14 octobre 1933**

de cette Société des Nations avec laquelle il n'y avait pas d'entente possible.

## **Adolf Hitler présente une nouvelle proposition pour le règlement pacifique de tous les conflits**

Peu de temps après, le 18 décembre 1933, cependant, il présentait une nouvelle proposition en vue d'améliorer les relations internationales. Elle contenait les 6 points suivants:

- « 1° On reconnaît à l'Allemagne la complète égalité de droits.
- 2° Les États surarmés s'engagent réciproquement à ne plus dépasser le stade de leurs armements actuels.

- 3° L'Allemagne adhère à cet accord en s'obligeant de sa propre initiative à ne faire de l'égalité de droits à elle reconnue, qu'un usage mesuré en fait, n'impliquant aucun danger effectif à l'égard d'une autre puissance européenne quelle qu'elle soit.

- 4° Tous les États reconnaissent certaines obligations de conduite humaine de la guerre, ainsi que celle de ne pas faire usage de certaines armes contre la population civile.

- 5° Tous les États assument un contrôle général uniforme, de nature à permettre de vérifier l'observation de ces obligations et à en garantir le maintien.

- 6° Les nations européennes se garantissent le maintien absolu de la paix par la conclusion de pactes de non-agression qui doivent être renouvelés au bout de dix ans. »

A la suite de cette proposition, Hitler demanda de pouvoir porter à 300.000 le chiffre des effectifs de l'armée allemande, ce chiffre représentant les forces nécessaires pour défendre contre des attaques le territoire menacé de l'Allemagne. Celui qui préconisait ainsi un accord amiable et pacifique, cherchait donc à tenir compte du manque de volonté des autres dans la question du désarmement, en ne demandant pour son pays qu'un réarmement restreint.

Un échange de notes qui se poursuivit durant des années à ce sujet se termina par un refus catégorique de la part de la France, refus accompagné d'un énorme accroissement des effectifs en France, en Angleterre et en Russie.

Ainsi la situation de l'Allemagne se trouvait pire qu'elle ne l'avait été jusque là. Le danger qui menaçait l'Allemagne était devenu si grand qu'Adolf Hitler se vit contraint d'agir. Le 16 mars 1935 il introduisait le service militaire général et obligatoire.

## **Adolf Hitler déclare: « Les guerres seront rendues impossibles par une limitation générale des armements »**

Mais, en même temps qu'il prenait cette mesure, il annonçait de nouveau une offre comportant les plus vastes accords visant à réformer entièrement les guerres de l'avenir en leur donnant le caractère le plus humain possible, visant même à les rendre absolument impossibles par l'exclusion de tous moyens de destruction. Voici ce qu'il disait à ce sujet dans son discours du

**21 mai 1935:**

« Le Gouvernement allemand est prêt à participer, d'une manière active, à tous les efforts tentés en vue d'une limitation pratique des armements sans fin. A mon avis, la seule possibilité d'atteindre ce but, c'est le retour aux idées de l'ancienne Convention de la Croix Rouge de Genève. Il ne considère d'abord comme possible qu'une abolition et une proscription progressives des armes et des méthodes de combat, qui, de par leur nature même, sont en désaccord avec la Convention de Genève déjà en vigueur.

Il croit, en outre, que de même que l'emploi de balles dum-dum a été autrefois défendu et, d'une manière générale, pratiquement empêché, on pourra également réussir à défendre l'emploi de certaines armes et à l'empêcher aussi, dans la pratique. Il entend par ces armes, en premier lieu, toutes celles qui apportent la mort et la destruction, moins aux soldats combattants, qu'aux femmes et aux enfants restés en dehors du combat.

Le Gouvernement allemand considère comme erronée et inefficace l'idée de supprimer les avions, tout en laissant libre le bombardement. Mais il considère comme possible d'interdire internationalement l'emploi de certaines armes comme contraire au droit des gens, et de mettre au ban de

l'humanité, de ses droits et de ses lois les nations qui se serviraient néanmoins de telles armes.

Il croit, que, dans ce cas également, on n'arrivera à un résultat qu'en procédant graduellement. Ainsi donc: défense de lancer des bombes gazogènes, incendiaires ou explosives en dehors d'une véritable zone de combat. Cette limitation peut être poursuivie jusqu'à complète proscription internationale du lancement des bombes. Mais tant que la lancement des bombes en soi reste libre, toute limitation du nombre d'avions de bombardement semble d'une valeur douteuse, étant donnée la possibilité qui subsiste de les remplacer rapidement.

Mais si le lancement des bombes proprement dit est stigmatisé comme un acte barbare contraire au droit des gens, la construction d'avions de bombardement sera bientôt considérée comme superflue et inutile et elle prendra fin automatiquement.

Si grâce à la Convention de la Croix Rouge de Genève, l'on a réussi jadis à empêcher peu à peu le meurtre, possible en soi, des blessés ou des prisonniers sans défense, il doit être également possible d'interdire, par une convention similaire, le bombardement aérien contre la population civile, également sans défense, pour aboutir finalement à son abolition totale.

L'Allemagne voit dans cette façon de saisir le problème à fond, un plus grand apaisement et une plus grande sécurité des peuples que dans tous les pactes d'assistance et dans toutes les conventions militaires.

De plus, il donne l'assurance qu'il se rallie, d'une manière générale, à toute limitation ou à toute suppression d'armements, présentant un caractère international et exécutable dans un même délai. »

Cet exposé ne trouva non plus aucun écho. Au contraire, la France s'allia alors à la Russie afin d'accroître encore sa prépondérance sur le continent et d'augmenter dans des propor-

tions gigantesques sa pression à l'Est sur l'Allemagne. En présence de cette volonté d'anéantissement nettement manifestée par l'adversaire, Adolf Hitler dut se décider à une nouvelle action pour assurer la sécurité de l'Allemagne. Il occupa, le 7 mars 1936, les pays rhénans, dépourvus de toute protection militaire depuis le traité de Versailles, fermant ainsi l'énorme porte ouverte à l'invasion du voisin occidental.

## **Proposition d'Adolf Hitler : Réconciliation générale**

De nouveau, cependant, il accompagna cette mesure de défense d'un généreux appel à une réconciliation générale, et à un apaisement de tous les antagonismes.

**Le 31 mars 1936,**

il exposait le projet de paix suivant :

- « 1° Pour conférer aux arrangements futurs en vue de la sauvegarde de la paix européenne le caractère de traités sacrés, les nations intéressées n'y figurent que comme parties ayant absolument les mêmes droits et jouissant de la même considération. La seule contrainte qui puisse s'exercer en faveur de la signature de ces traités ne peut résider que dans l'appropriation patente, unanimement reconnue, de ces arrangements à la paix européenne et, par là, au bonheur social et à la prospérité économique des peuples.
- 2° En vue d'abrégier autant que possible dans l'intérêt de la vie économique des peuples européens les temps d'incertitude, le Gouvernement allemand propose de limiter à 4 mois la première période devant aboutir à la signature des pactes de non-agression et par là-même à la sauvegarde, sous garantie, de la paix européenne.

- 3° Le Gouvernement allemand donne l'assurance, sous la condition que pendant la même période les Gouvernements belges et français observent une attitude correspondante, de ne procéder à aucun renforcement des troupes se trouvant en Rhénanie.
- 4° Le Gouvernement allemand donne l'assurance que pendant cette période il ne rapprochera point davantage de la frontière belge et de la frontière française les troupes stationnées en Rhénanie.
- 5° Le Gouvernement allemand, en vue de garantir ces assurances mutuelles, propose de constituer une commission qui se composerait de délégués des deux puissances garantes l'Angleterre et l'Italie, et d'une tierce puissance neutre désintéressée.
- 6° L'Allemagne, la Belgique et la France auront le droit de déléguer chacune un représentant au sein de cette commission. L'Allemagne, la Belgique et la France seraient autorisées, dans le cas où elles estimeraient, en raison d'événements déterminés, pouvoir signaler une modification des conditions militaires, pendant cette période de quatre mois, à communiquer leurs constatations à la Commission de garantie.
- 7° L'Allemagne, la Belgique et la France se déclarent prêtes, dans un cas de cette espèce, à permettre que cette commission fasse opérer les constatations nécessaires par les attachés militaires anglais et italiens et présente un rapport à ce sujet aux puissances participantes.
- 8° L'Allemagne, la Belgique et la France donnent l'assurance qu'elles prendront intégralement en considération les observations qui résulteraient de cette situation.
- 9° Au surplus, le Gouvernement allemand est prêt, sur la base d'une complète réciprocité avec ses deux voisins de l'Ouest, à donner son assentiment à toute limitation d'ordre militaire à la frontière occidentale de l'Allemagne.

- 10° L'Allemagne, la Belgique, la France et les deux puissances garantes conviennent qu'elles entreront en négociation immédiatement ou, au plus tard, après la fin des élections françaises, sous la présidence du Gouvernement britannique, au sujet de la conclusion, pour 25 ans, d'un pacte de non agression ou de sécurité, entre la France et la Belgique d'une part et l'Allemagne d'autre part.
- 11° L'Allemagne accepte que ce pacte de sécurité soit encore signé par l'Angleterre et l'Italie comme puissances garantes.
- 12° Dans le cas où des obligations spéciales d'assistance militaire résulteraient de ces conventions de sécurité, l'Allemagne de déclare prête de son côté à assumer de telles obligations.
- 13° Le Gouvernement allemand réitère par la présente la proposition de conclure un pacte aérien destiné à compléter et à renforcer ces arrangements de sécurité:
- 14° Le Gouvernement allemand répète qu'il est prêt, au cas où les Pays-Bas le désireraient, à faire entrer aussi cet État dans ce pacte de sécurité de l'Europe occidentale.
- 15° Dans le but de donner à cette garantie de paix, librement consentie entre l'Allemagne d'une part et la France de l'autre, le caractère d'une réconciliation mettant fin à un désaccord qui dure depuis des siècles, pour que dans l'éducation de la jeunesse des deux nations, aussi bien que dans les publications officielles, soit évité tout ce qui serait de nature à envenimer les sentiments réciproques des deux peuples, sous forme de dénigrement, de raillerie ou d'immixtion intempestive dans les affaires intérieures de l'autre État, la France et l'Allemagne conviennent de former au siège de la S.D.N., à Genève, une

commission commune qui sera chargée de porter à la connaissance et de soumettre à l'examen des deux gouvernements les réclamations reçues.

- 16° Eu égard à l'intention de donner à cet accord le caractère d'un traité sacré, l'Allemagne et la France s'engagent à le faire ratifier par les deux peuples eux-mêmes et cela par voie de plébiscite.
- 17° L'Allemagne se déclare prête, de son côté, à entrer en rapport avec les États limitrophes de sa frontière du sud-est et du nord-est pour les inviter directement à conclure les pactes de non-agression proposés.
- 18° L'Allemagne se déclare prête à rentrer à la Société des Nations, immédiatement ou après la signature de ces traités. Le Gouvernement allemand exprime de nouveau à cette occasion, l'attente que, dans un laps de temps convenable, seront éclaircies, par voie de négociations amicales, la question de l'égalité des droits en matière de colonies, de même que la question de la séparation du pacte de la Société des Nations d'avec les clauses du traité de Versailles.
- 19° L'Allemagne propose de constituer un tribunal international d'arbitrage devant être compétent pour assurer l'observation de cet ensemble de traités et dont les décisions auraient force obligatoire pour tous.

\* \* \*

Après la conclusion d'une œuvre si importante pour la garantie de la paix européenne, le Gouvernement allemand considère comme absolument indispensable d'entreprendre des efforts pour enrayer par des mesures pratiques une course effrénée aux armements. Il y verrait non seulement un allègement de la situation financière et économique des peuples, mais, avant tout, une détente psychologique.

Mais le Gouvernement allemand n'attend rien d'une tenta-

tive de règlement universel, tentative condamnée d'avance à l'insuccès et qui, pour cette raison, ne peut être proposée que par ceux-là qui ne sont pas intéressés à la réalisation d'un résultat pratique. Il estime, au contraire, que les négociations poursuivies et les résultats atteints dans le domaine de la réduction des armements maritime peuvent fournir des suggestions instructives.

Le Gouvernement du Reich propose par conséquent de convoquer ultérieurement des conférences à but unique, mais nettement déterminé.

Il considère comme le devoir actuellement le plus important de ramener la guerre aérienne dans l'atmosphère morale et humaine des ménagements qui ont été accordés, à l'époque, par la convention de Genève aux non-combattants ou aux blessés.

De même qu'il a été possible de régler ou d'interdire par des conventions internationales l'achèvement de blessés ou prisonniers sans défense ou l'emploi de balles dum-dum, ou la guerre sous-marine sans avertissement, il doit également être possible à l'humanité civilisée d'empêcher la possibilité d'une dégénération insensée également en ce qui concerne l'emploi d'armes nouvelles, sans pour cela entrer en contradiction avec le but de la guerre proprement dit.

Le Gouvernement allemand propose donc en premier lieu comme tâche pratique de ces conférences:

- 1° Défense de lancer des bombes à gaz, des bombes toxiques ou incendiaires.
- 2° Défense de lancer des bombes, de quelque catégorie que ce soit, sur des localités ouvertes qui se trouvent en dehors de la portée de l'artillerie lourde moyenne des fronts de combat.
- 3° Défense de bombarder avec des canons à longue portée des localités se trouvant en dehors d'une zone de combat de 20 km.

4° Suppression et défense de construire des tanks du type le plus lourd.

5° Suppression et interdiction de l'artillerie la plus lourde.

Dès que de ces entretiens et accords résulteront des possibilités de plus fortes limitations d'armements, ces possibilités devront être mises à profit.

Le Gouvernement allemand se déclare dès à présent d'accord pour adhérer à tout règlement de cette espèce en tant qu'il trouve une application internationale.

Le Gouvernement allemand estime en effet que si l'on n'a fait qu'un premier pas dans la voie du désarmement, ce progrès sera déjà d'une portée extraordinaire en ce qui concerne les relations réciproques des peuples et, par conséquent, également en ce qui concerne le rétablissement de cette confiance, qui constitue la condition préalable du développement du commerce et de la prospérité.

Pour répondre au désir général de voir se rétablir des conditions économiques favorables, il est donc prêt à engager, dans l'esprit des propositions formulées et immédiatement après la conclusion des traités politiques, un échange de vues avec les pays en question concernant les problèmes économiques et de contribuer par tout ce qui est en son pouvoir à améliorer la situation économique de l'Europe de même que celle du monde entier, inséparablement liée à celle-ci.

Par le projet de paix ci-dessus, le Gouvernement du Reich estime avoir contribué pour sa part, à l'édification d'une Europe nouvelle sur la base du respect et de la confiance réciproques entre des États souverains. On a manqué mainte occasion de réaliser cette pacification de l'Europe, pacification, en vue de laquelle l'Allemagne a tant de fois offert sa coopération dans le courant de ces dernières années. Puisse cet effort d'entente européenne réussir enfin!

En présentant le plan de paix ci-dessus, le Gouvernement allemand a la ferme conviction d'avoir définitivement frayé la voie qui conduit à ce but. »

Quiconque lit aujourd'hui ce vaste programme de paix reconnaîtra quelle était la voie dans laquelle l'évolution de l'Europe aurait dû s'engager pour répondre au désir d'Adolf Hitler. Il y avait là une possibilité d'édifier solidement: ce pouvait être un tournant décisif pour le plus grand bien de tous les peuples. Mais, une fois de plus, le héraut isolé qui faisait appel à l'esprit de paix ne fut pas entendu. Seule l'Angleterre répondit par un questionnaire ironique de ton et évitant tout ce qui aurait pu paraître aller sérieusement au fond des choses. Elle trahissait, toutefois, en même temps ses intentions en s'érigeant en protectrice de la France et en commençant à prescrire absolument comme avant la guerre mondiale, à son État-major de procéder à des échanges de vues périodiques avec celui de la République voisine.

On ne pouvait désormais plus douter que les puissances occidentales ne s'engageassent dans les sentiers traditionnels des complications guerrières et ne préparassent de propos délibéré un nouveau coup contre l'Allemagne.

**Cependant Adolf Hitler se multipliait à leur prouver, à elles surtout, qu'il voulait vivre en parfaite intelligence avec toutes deux.**

Il avait au cours des années pris en ce sens diverses initiatives dont nous voulons, du moins, rappeler quelques-unes ici: Avec l'Angleterre il concluait l'Accord Naval du 18 juin 1935 aux termes duquel la flotte allemande ne devait pas dépasser 35% de la flotte britannique. Il voulait par là, selon ses propres termes, montrer que le Reich n'avait « **ni l'intention, ni l'obligation et ni la faculté** » d'entrer dans **on ne sait quelle nouvelle course aux armements navals, analogue à celle qui, avant la guerre mondiale, avait, comme on le sait, si fortement altéré ses rapports avec la Grande-Bretagne.**

Quant à la France, il l'assura, à chaque occasion qui s'en présentait, de son désir de vivre en paix avec elle, et il lui

réitéra catégoriquement à plusieurs reprises sa renonciation expresse à l'Alsace-Lorraine.

**Le 1<sup>er</sup> mars 1935**

lors du retour de la Sarre au Reich à la suite du plébiscite, il déclarait:

**« Nous espérons que par cet acte de justice compensatrice, de rétablissement de raison naturelle, les rapports de l'Allemagne et de la France s'amélioreront de façon définitive.**

**Nous ne pouvons qu'espérer que le grand peuple voisin est également disposé et prêt à rechercher avec nous cette paix que nous voulons. Il doit être possible que deux grands peuples se tendent la main, dans une parfaite coopération, pour faire face aux détresses, qui menacent d'ensevelir l'Europe. »**

Il n'est pas jusqu'à la Pologne, l'alliée de l'Est des Puissances occidentales, avec laquelle il ne cherchât de meilleurs rapports, bien que ce pays se fût en 1918 adjugé, contre tout droit, des millions d'Allemands et n'eût cessé depuis de les opprimer de la façon la plus éhontée. Le 26 janvier 1934 il concluait avec elle un pacte de non-agression dans lequel les deux gouvernements convenaient de « **se concerter directement au sujet de toutes sortes de questions qui touchent à leurs relations mutuelles** ».

C'est ainsi qu'il opposait partout sa ferme résolution de paix aux projets adverses, s'efforçant ainsi de couvrir l'Allemagne. Toutefois, lorsqu'il vit qu'à Londres et à Paris on s'armait pour l'attaque, il dut de nouveau avoir recours à de nouvelles parades. Ainsi que nous l'avons vu, l'alliance entre la France et la Russie avait conféré au camp hostile une immense ampleur. A cela s'ajoutait que les deux puissances s'étaient ménagé une ligne de communication au Sud du Reich en la Tchéco-Slovaquie qui, déjà alliée de la France, avait également conclu avec la Russie un traité faisant de la République des bords de la

Moldau le pont reliant l'Est et l'Ouest de l'Europe. Or, ce pays comprenait le haut plateau de Bohême et de Moravie qualifié par Bismarck, comme chacun sait, de citadelle de notre continent. Et cette citadelle pointait fort avant en terre allemande. La menace pesant sur l'Allemagne prenait donc des proportions vraiment impressionnantes.

Adolf Hitler sut y parer de façon géniale. La situation grosse d'une guerre civile créée en Autriche par le terrorisme du gouvernement Schuschnigg lui fournit le prétexte d'une intervention salvatrice et l'occasion de ramener au Reich les frères du Sud-Est condamnés, par la contrainte des vainqueurs de 1919, à vivre en un « État libre » voué à un dépérissement sans espoir. Après avoir ainsi pris pied sur la « rocade », mentionnée, entre la France et la Russie, il veilla à désagréger l'État composite, artificiellement formé de nationalités hétérogènes réunies pêle-mêle qu'était la Tchéco-Slovaquie, jusqu'à ce que, les Sudètes libérés et la Slovaquie rendue à elle-même, les Tchèques implorassent spontanément la protection du Reich voisin. Hitler prenait ainsi possession du « pont » des adversaires, en même temps que s'établissait une communication directe avec l'Italie depuis longtemps amie.

## **Adolf Hitler s'efforce d'aboutir à un arrangement pacifique avec les Puissances occidentales**

Au cours de la réalisation de ce succès stratégique en vue de la sécurité de son pays, Adolf Hitler s'est de nouveau multiplié pour arriver à une entente avec les Puissances occidentales. Immédiatement après la libération à Munich des Allemands des Sudètes avec assentiment de l'Angleterre, de la France et de l'Italie, il tomba d'accord avec le Premier anglais N. Chamberlain, sur une convention ainsi formulée:

« Nous avons eu aujourd'hui un nouvel entretien et avons été unanimes à constater que la question des rapports anglo-allemands est de toute première importance pour nos deux pays et pour l'Europe.

Nous voyons dans l'Accord signé hier soir ainsi que dans l'Accord Naval anglo-allemand des symboles du désir de nos deux peuples de ne plus jamais se faire la guerre.

Nous sommes résolus à traiter également par la méthode de la consultation les autres questions intéressant nos deux pays et à continuer de nous efforcer d'écarter les causes éventuelles de divergences de vues pour contribuer ainsi à assurer la paix européenne. »

30 septembre 1938.

Adolf Hitler, Neville Chamberlain. »

Deux mois plus tard, le Ministre des Affaires étrangères du Reich, sur l'initiative du Führer-chancelier, arrêta avec la France les dispositions suivantes:

« M. Joachim von Ribbentrop, Ministre des Affaires Étrangères du Reich allemand

et M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires Étrangères de la République française,

agissant au nom et d'ordre de leurs Gouvernements, son convenus de ce qui suit, lors de leur rencontre à Paris, le 6 décembre 1938:

1° Le Gouvernement allemand et le Gouvernement français partagent pleinement la conviction que des relations pacifiques et de bon voisinage entre l'Allemagne et la France constituent l'un des éléments

les plus essentiels de la consolidation de la situation en Europe et du maintien de la paix générale. Les deux Gouvernements s'emploieront en conséquence de toutes leurs forces à assurer le développement dans ce sens des relations entre leurs pays.

2° Les deux Gouvernements constatent qu'entre leurs pays aucune question d'ordre territorial ne reste en suspens et ils reconnaissent solennellement comme définitive la frontière entre leurs pays, telle qu'elle est actuellement tracée.

3° Les deux Gouvernements sont résolus, sous réserve de leurs relations particulières avec des Puissances tierces, à demeurer en contact sur toutes les questions intéressant leurs deux pays et à se consulter mutuellement au cas où l'évolution ultérieure de ces questions risquerait de conduire à des difficultés internationales.

En foi de quoi les représentants des deux Gouvernements ont signé la présente Déclaration qui entre immédiatement en vigueur.

Fait en double exemplaire, en langues allemande et française, à Paris, le 6 décembre 1938.

Joachim von Ribbentrop,  
Ministre des Affaires Étrangères. »

Georges Bonnet,  
Ministre des Affaires Étrangères.

A prévisions humaines, il pouvait sembler que le terrain était déblayé pour l'édification d'une œuvre commune aux principales puissances et que les efforts du Führer en vue de la paix seraient enfin couronnés de succès. Ce fut le contraire qui arriva.

A peine rentré de Munich, Chamberlain incita ses compatriotes à surarmer sans mesure et inaugura une nouvelle politique d'encerclement de l'Allemagne, de grande envergure. C'était l'Angleterre qui, prenant la place de la France, présidait maintenant à la continuation de travaux d'encerclement du Reich afin de trouver un substitut multiple de la Tchéco-Slovaquie que l'on avait perdue. Elle entama des négociations avec la Russie, elle conclut des traités de garantie avec la Pologne, la Roumanie, la Grèce et la Turquie. Signaux d'alarme d'intensité suprême!

C'était le moment même où Adolf Hitler s'était employé à faire disparaître à jamais les points de friction qui troublaient les relations avec la Pologne. Il avait, à cette fin, présenté une proposition infiniment condescendante aux termes de laquelle la Ville libre complètement allemande de Dantzig devait faire retour à l'Allemagne et une étroite bande routière devait, à travers le Corridor polonais, qui scindait de façon intolérable depuis 1919 l'Allemagne du Nord-Est, établir la liaison entre les fragments disjoints de la terre allemande. Cette proposition qui, sans parler d'autres avantages, renfermait également un pacte de non-agression de 25 ans, fut cependant rejetée à Varsovie parce que, conscient qu'on y était de constituer un des éléments principaux du front organisé de Londres contre l'Allemagne, on croyait être à même de refuser toute concession, si minime fût-elle. Bien mieux! Sous l'impulsion des mêmes sentiments, la Pologne ne tarda pas à devenir agressive et, menaçant Dantzig, se disposa à prendre les armes contre l'Allemagne.

L'heure de marcher contre le Reich était ainsi venue pour les pays formant coalition. D'un effort suprême Adolf Hitler sauva de la paix tout ce qu'il en pouvait sauver. Le 23 août Ribbentrop réussissait à conclure à Moscou un pacte de non-agression avec la Russie.

Deux jours plus tard, le Führer, lui-même, faisait à l'Angleterre une offre ultime, vraiment étonnante, en se

déclarant prêt à « conclure avec elle des accords » « qui, comme il a déjà été souligné, non seulement garantiraient, en tout état de cause, de la part de l'Allemagne, l'existence de l'Empire britannique, mais aussi, si besoin en était, assureraient à l'Empire britannique l'aide allemande partout où une telle aide deviendrait nécessaire. » Il était prêt également: « ... à accepter une limitation raisonnable des armements, qui devaient correspondre à la nouvelle situation politique et être économiquement supportables. » Enfin, il réitérait son assurance qu'« il se désintéressait des problèmes de l'Ouest et qu'une rectification des frontières à l'Ouest n'entraînait absolument pas en considération ».

La réponse à ces offres fut un pacte d'assistance signé le même jour entre la Grande-Bretagne et la Pologne et qui rendait inévitable le déclenchement des hostilités. Car à Varsovie on résolut de procéder immédiatement à la mobilisation générale contre l'Allemagne et l'on commença à s'attaquer non seulement aux Allemands de Pologne, depuis longtemps déjà victimes d'horribles massacres, mais encore à ceux vivant sur le territoire du Reich.

## **Adolf Hitler, même à ce moment, voulait encore la paix**

Mais même après que l'Angleterre et la France eurent déclaré cette guerre qu'elles préméditaient, et que l'Allemagne eut par une campagne d'un éclat incomparable, éliminé, à l'Est, le danger polonais, même alors Adolf Hitler éleva, une fois encore, la voix en faveur de la paix. Il le fit, bien qu'il eût les mains libres pour prendre toutes initiatives du côté de l'Ouest. Il le fit, encore qu'à Londres et à Paris, dans une orgie de haine, on prêchât la lutte contre lui comme une croisade personnelle. Il eut alors l'incomparable maîtrise de soi-même qui lui permit dans son discours du 6 octobre 1939 de soumettre à l'opinion

mondiale un nouveau plan de pacification de l'Europe. En voici les termes:

« La deuxième des tâches à accomplir, et à mes yeux la plus importante, est de faire régner non seulement la convulsion mais aussi le sentiment d'une sécurité européenne. Pour cela il est nécessaire que:

### **1.**

La lumière absolue soit faite sur les buts de la politique extérieure des États européens. En ce qui concerne l'Allemagne, le Gouvernement du Reich est disposé à donner des éclaircissements absolument complets sur ses intentions en politique extérieure. Il met au premier plan de cette déclaration la constatation que le traité de Versailles n'existe plus à ses yeux et que le Gouvernement du Reich, qui a derrière lui tout le peuple allemand, ne voit rien qui puisse constituer la cause ou le motif d'aucune autre révision, si ce n'est la revendication d'un domaine colonial revenant légitimement au Reich, c'est-à-dire en premier lieu la restitution des colonies allemandes.

Cette revendication des colonies se fonde non seulement sur notre droit historique aux anciennes colonies allemandes, mais surtout sur le droit élémentaire à une participation aux sources de matières premières du globe. Cette revendication n'est pas un ultimatum, elle n'est pas non plus une exigence appuyée par la force, mais au contraire une exigence de justice politique et de bon sens économique.

### **2.**

L'exigence d'une prospérité véritable de l'économie internationale, en liaison avec l'augmentation du commerce et des échanges, présuppose la remise en ordre des économies intérieures, c'est-à-dire des productions au sein des divers États. Mais pour faciliter l'échange de ces productions, il faut en venir à une réorganisation des marchés et à un règlement définitif des monnaies, afin de débayer peu à peu les obstacles qui s'opposent à la liberté du commerce.

### 3.

Mais la condition nécessaire et préalable la plus importante d'une réelle prospérité de l'économie européenne et également de l'économie extra-européenne est l'établissement d'une paix absolument garantie et du sentiment de sécurité des divers peuples. Cette sécurité sera rendue possible non seulement par le sanctionnement définitif du statut européen mais surtout par une réduction des armements à un niveau raisonnable et économiquement supportable. Ce sentiment nécessaire de sécurité implique avant tout un règlement de l'applicabilité et du domaine d'utilisation de certaines armes modernes qui sont capables de pénétrer en tout temps jusqu'au cœur de chaque pays et qui de ce fait font régner un sentiment constant d'inquiétude.

J'ai déjà fait des propositions en ce sens dans mes discours précédents au Reichstag. Elles ont été alors vouées à un refus — sans doute du fait qu'elles provenaient de moi. Je continue toutefois à croire que le sentiment de la sécurité nationale ne reparaitra en Europe qui si, dans ce domaine, des obligations internationales nettes et créant un lien de droit auront largement défini les concepts du recours aux armes permises et interdites.

De même que la Convention de Genève est arrivée jadis, du moins dans les États civilisés, à prohiber la mise à mort des blessés, les mauvais traitements à l'égard des prisonniers, les actes de guerre contre les non-combattants etc. et de même qu'on a réussi au cours des temps à obtenir l'observation universelle de cette prohibition, de même l'on doit pouvoir aboutir à définir l'emploi de l'arme de l'air, celui des gaz etc. de sous-marins et également les concepts de la contrebande, de telle manière que la guerre dépouille son odieux caractère de lutte contre les femmes et les enfants et de façon générale, contre les non-combattants. La condamnation de certains procédés aboutira alors tout naturellement à la suppression des armes devenues ainsi inutiles.

Je me suis efforcé, dès cette guerre avec la Pologne, de limiter l'emploi de l'arme aérienne aux objectifs importants au point de vue militaire ou de n'y faire appel qu'en cas de résistance active sur un point déterminé. En liaison avec la Croix-Rouge il doit être possible de dégager une réglementation internationale de principes universels. C'est dans ces conditions seulement que la paix pourra revenir notamment sur notre continent peuplé de façon si dense, une paix qui, exempte de méfiance et d'angoisse, pourra être la condition préliminaire d'une prospérité véritable, également dans la vie économique.

Je crois qu'ils n'y a pas d'homme, d'État européen soucieux de ses responsabilités qui ne désire de tout son cœur que son peuple fleurisse. Mais ce vœu ne saurait se réaliser que dans le cadre d'une collaboration générale des nations de ce continent. Aussi le but de tout homme luttant incèremment pour l'avenir de sa propre nation ne peut-il être que d'assurer cette collaboration.

En vue d'atteindre ce noble résultat, il faudra bien un jour que les grandes nations de ce continent délibèrent ensemble pour élaborer, adopter et garantir dans une réglementation exhaustive un statut leur donnant à toutes un sentiment de sécurité, de tranquillité et, partant, de paix. Il est impossible que pareille conférence se réunisse sans les travaux préalables les plus approfondis, c'est-à-dire sans avoir tiré au clair les points de détail, et surtout sans élaboration préparatoire. Mais il est tout aussi impossible que cette conférence appelée à fixer pour des décades les destinées précisément de ce continent, puisse travailler sous le grondement des canons ou même, tout simplement, sous la pression d'armées mobilisées.

Et s'il faut tôt ou tard résoudre ces problèmes, il serait plus raisonnable de s'attacher à leur solution avant que des millions d'hommes ne soient de nouveau sacrifiés sans but

et des valeurs, représentant des milliards, détruites sans résultat. On ne saurait concevoir le maintien de l'état actuel des choses à l'Ouest. Chaque jour exigera bientôt un nombre croissant de victimes. Il arrivera un moment où pour la première fois la France bombardera et démolira peut-être Sarrebrück. Comme représailles, l'artillerie allemande détruira Mulhouse. En manière de vengeance, la France prendra à son tour Karlsruhe sous le feu de ses canons et l'Allemagne, de son côté, usera de réciprocité à Strasbourg. Alors l'artillerie française tirera sur Fribourg et l'artillerie allemande sur Colmar ou Sélestat. Puis l'on disposera des pièces à plus longue portée et de part et d'autre la destruction s'étendra de plus en plus et ce que, finalement, l'artillerie à grande puissance ne pourra plus atteindre, sera anéanti par les aviateurs. Le jeu sera très intéressant pour un certain journalisme international et éminemment utile aux fabricants d'avions, d'armes, de munitions etc. mais épouvantable pour les victimes. Cette lutte impitoyable ne se déroulera, d'ailleurs, pas seulement sur terre. Car elle s'étendra au loin, sur la mer. Il n'y a plus d'îles aujourd'hui. Et les fortunes nationales d'Europe seront gaspillées en obus tandis que les forces des peuples se consumeront sur les champs de bataille dans des flots de sang. Et cependant, un beau jour, il y aura de nouveau une frontière entre l'Allemagne et la France; seulement au lieu de villes florissantes, ce seront des champs de ruines et des cimetières à n'en plus finir qui s'étendront tout le long.»

Cet appel à la raison eut le sort de tous les appels antérieurs d'Adolf Hitler au nom d'une activité vraiment constructive de l'Europe. Les adversaires n'y prêtèrent pas attention. Cette fois encore, ils se turent, figés dans l'attitude du début.

En présence de cette série de faits historiques, convient-il encore d'insister et de demander pourquoi ils agissent ainsi? Versailles était leur œuvre et lorsque Versailles menaça de se désagréger, ils voulurent la guerre pour lui donner comme épilogue un nouveau Versailles pire encore. Les reproches qu'ils élevèrent alors contre Adolf Hitler et l'Allemagne retombent précisément sur eux seuls et caractérisent leur manière d'agir.

Ce sont eux les perturbateurs, ce sont eux qui s'ingénient à opprimer les peuples et s'évertuent à dévaster l'Europe ainsi qu'à la précipiter dans le malheur. S'il n'en était pas ainsi, il y a longtemps qu'ils auraient pris la main qu'on leur tendait ou, tout au moins, y auraient « topé » en onzième heure, pour collaborer loyalement à l'édification d'un nouvel ordre de choses et épargner ainsi aux peuples ce luxe « de sang, de larmes et de sueurs ».

L'Histoire du monde est le Tribunal de l'Humanité, dit Schiller, le poète de Jeanne d'Arc. Ici, comme toujours dans ses décisions capitales, ce tribunal prononcera un jugement équitable.